

Propositions de garanties d'emprunts-Organismes de construction - Nouveau Logis de l'Est - CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - CHATENOIS

CP/2019/431

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – CDC Habitat social pour l'opération d'acquisition de logements situés à Châtenois et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 14 juin 2019 entre le Département et la SA d'HLM CDC Habitat social, issue de la fusion de plusieurs bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019 dont la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est, pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La SA d'HLM CDC Habitat social sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 296 761 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) de 246 189 € et de 82 062 € et PLUS (prêt locatif à usage social) de 595 153 € et de 373 357 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés Rue d'Isenfeld à Châtenois.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 296 761 € destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés Rue d'Isenfeld à Châtenois et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 296 761 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés Rue d'Isenfeld à Châtenois et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY